

Du Spot Ados 2018-2019

Le SPOT ADOS est un lieu de rencontres, d'échanges, d'informations et d'expressions favorisant l'émergence de projets de jeunes. Ce lieu accueillera les jeunes tout en respectant les principes de laïcité de neutralité, de tolérance, de respect des autres.

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de vie à l'intérieur, aux abords du local et le fonctionnement du Spot Ados.

- **LES HORAIRES :**

Les horaires d'ouverture sont définis : les mercredis et samedis de 13h à 18h, le vendredi soir de 17h15 à 19h30 et pendant les vacances selon les activités. Ils peuvent être modifiés en fonction des activités proposées, des habitudes de fréquentation des jeunes, des contraintes de fonctionnement, ou à la demande des inscrits (des ouvertures ponctuelles mise en place selon les projets de jeunes).

- **INSCRIPTIONS :**

Le SPOT ADOS est ouvert à tous les jeunes mineurs âgés de 11 à 15 ans (ou dans l'année de leur 11ans). Une inscription est demandée à chaque utilisateur. Celle-ci permet l'utilisation des différents espaces et du matériel mis à disposition, ainsi que la participation aux différentes activités.

L'inscription sera prise en compte une fois la fiche sanitaire de liaison dûment remplie et signée. L'inscription du jeune implique sa participation dans la vie de la structure. Elle n'est pas simplement un faire valoir aux activités et à l'accueil proposé, mais représente bien un engagement personnel de chaque jeune qui pourra s'investir sur la programmation des activités, la conception d'animations, l'aménagement ou le réaménagement du local, la révision du fonctionnement de la structure, etc...

- **ABSENCES :**

En cas de modification d'inscription ou d'annulation à une activité, l'équipe d'animation devra être prévenue par écrit ou par mail, au **maximum 48h** avant la date concernée (de date à date).

En ce qui concerne les mini-séjours et séjours, l'annulation devra être faite par écrit ou par mail, au moins **8 jours** avant la date concernée (de date à date). De plus, l'acompte versé ne sera pas remboursé.

Toute absence à une activité pour maladie devra être justifiée par **un certificat médical dans les 8 jours (maximum)** à compter de l'absence, et donné en main propre, ou envoyé par courrier ou par mail (date de réception faisant foi).

Toute annulation hors délai, ou absence non justifiée dans les conditions citées précédemment sera facturée conformément à l'inscription établie.

- **ACCUEIL LIBRE DU MERCREDI OU DU VENDREDI :**

L'accueil libre est un temps où les jeunes peuvent librement entrer et sortir du local dans le respect des activités. Les jeunes seront libres d'aller et venir pendant les horaires prévus (sauf temps d'animation spécifique avec inscription). Cependant si une famille souhaite que leur enfant reste dans le SPOT ADOS, il faudra en informer les animateurs et le préciser dans le dossier d'inscription.

- **COMPORTEMENT/ATTITUDE:**

Tout jeune fréquentant le SPOT ADOS devra respecter les horaires, le fonctionnement interne « règles de vie » établies par les jeunes, le matériel mis à disposition, les locaux, avoir une attitude et un langage correcte. Tout manquement à ce règlement pourra entraîner une exclusion partielle ou complète du Spot Ados après en avoir inversé les parents.